

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-sept septembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du dix septembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

***Membres excusés ayant donné pouvoir*** : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean-Luc

***Membre absent*** : Mr CHARIAL Nicolas

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 10 septembre 2021

***Secrétaire de séance*** : Mr BOUTY Serge

***Délibération 2021/037 en date du 17 septembre 2021***

***Création d'un emploi permanent à temps non complet pour occuper les fonctions d'adjoint administratif – modification du tableau des effectifs***

Madame le Maire informe l'assemblée

- Du départ, à compter du 1er septembre 2021, de l'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, radié des effectifs de la commune de Doms (Arrêté de radiation des effectifs pour mutation en date du 1er septembre 2021).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant que, pour les besoins de continuité du service, il est nécessaire de recruter un agent pour faire face au besoin lié à la vacance de l'emploi permanent.

**A l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- de créer à compter du 1er Octobre 2021 un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 21/35<sup>ème</sup>.

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 32/35ème
- d'autoriser Mme le Maire à signer les actes de nomination correspondants.
- d'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
Gérante Agence Postale/CDI	C		(17,5/35) 1	1
Adjoint Technique	C	1		1
Adjoint Technique/CDI	C		(2,5/35) 1	1
Adjoint administratif	C		(21/35) 1	1
				4

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme.  
 En Mairie le 21 Septembre 2021.  
 Le Maire

